

Contribution Familiale obligatoire/frais de scolarité par élève	1 380,00 €
Dont acompte de 150 € versés lors de l'inscription/ré-inscription	
À partir du troisième enfant scolarisé dans notre école, -10 % sur ce poste pour chaque enfant	
Assurance scolaire MSC obligatoire par famille	9,00 €
Sauf à nous adresser votre attestation d'assurance scolaire 2026-27 entre le 31 août et le 4 septembre 2026	
Cotisation APEL* par famille	27,00 €
*Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre	
Fournitures scolaires par élève	30,00 €
tarif en fonction des classes (estimé entre 10 et 30 €)	

Solidarité (par famille, facultatif)	30,00 €
---	----------------

Périscolaire

Étude (ou garderie pour l'enfant de maternelle) de 16h30 à 17h55/forfait au choix

• 4 jours par semaine (jours fixes)	450,00 €
• 3 jours par semaine (jours fixes)	375,00 €
• 2 jours par semaine (jours fixes)	250,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €

Garderie du matin de 7h10 à 8h du lundi au vendredi

Forfait	450,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €

Garderie du soir de 18h05 à 19h du lundi au vendredi

Forfait	450,00 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	4,50 €
Tout retard après 19h entraîne une surfacturation	

Cantine (demi-pension)/forfait au choix tarif comprenant repas+surveillance (1h30)

• 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 8,40 € le repas/139 repas	1 167,70 €
• 3 jours (lundi, mardi et jeudi/jours fixes) : 8,60 € le repas/107 repas	920,20 €
• 2 jours (jours fixes) : 8,70 € le repas/72 repas	626,40 €
Occasionnel/pas d'inscription au préalable	8,95 €

Divers

Carte de sortie/cahier de liaison : renouvellement ou perte	2,00 €
Cordon pour la carte de sortie	2,00 €
Frais supplémentaires possibles :	
-3 ^{ème} relance administrative ou comptable	50,00 €
-réédition d'un livret scolaire	1,00 €
-en cas d'inscription non prévue à l'étude/garderie ou d'oubli de goûter, un goûter sera fourni	2,00 €
-ateliers périscolaires, spectacles, théâtre, séjours, sorties, livres de lecture suivie, matériel détérioré...	

Information et mode de règlement de l'engagement financier 2026-27

La facture annuelle, incluant la scolarité, la cantine, l'étude (ou la garderie) ainsi que les fournitures scolaires, sera adressée aux familles aux alentours du 20 septembre 2026 via la plateforme Ecole Directe, selon les choix effectués lors de l'inscription en ligne.

Le paiement mensuel est obligatoire, quel que soit le mode de règlement. Tout retard donnera lieu à une pénalité de 50 €.

Modes de paiement :

- **par prélèvement automatique** : règlement en **9 fois uniquement**

Autorisation obligatoire à compléter, accompagnée d'un RIB uniquement si changement bancaire ou prélèvement le 6 (sauf s'il est férié, décalage d'un jour avant ou après) du mois d'octobre à juin
En cas de solde débiteur, un dernier prélèvement intervient en juillet

Attention: tout rejet de prélèvement est facturé 30 €

En cas de changement de RIB, vous pouvez le modifier directement sur la plateforme EcoleDirecte

- **par carte bleue** : paiement en ligne via la plateforme

- **par virement** : merci de préciser le nom de l'enfant pour chaque virement

Modalités de remboursement :

- **forfait étude, garderie** : pas de remboursement en cas d'absence

Demande de changement en cours d'année, un avoir sera effectué le mois après la date de la demande

- **forfait cantine** : Un avoir partiel, à hauteur de 50 % du prix du repas, pourra être accordé uniquement en cas d'absence d'au moins une semaine cumulée

La demande devra être adressée au service comptabilité et accompagnée d'un certificat médical

Réduction :

3 enfants dans notre école, -10 % sur le poste "Contribution Familiale obligatoire" pour chaque enfant

En cas de départ en cours d'année :

- **contribution, forfait étude garderie** : due le mois entier

- **cantine** : au prorata du nombre de repas pris

- **certificat de radiation + livret** : remis une fois la **facture soldée par virement** le dernier jour de présence

Les forfaits sont modifiables une seule fois dans l'année.

**Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou le service comptable.**